

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi le 3 août 2020 à 20 h et à laquelle sont présents Harold Noël, maire, ainsi que madame et messieurs les conseillers : Éric Bussière, Jean Côté, Lison Berthiaume.

2020-078

**Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 3 août 2020**

Il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Jean Côté d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 3 août 2020 :

- 1. Mot du Maire**
- 2. Correspondance**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 3 août 2020**
- 4. Adoption du procès-verbal**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 juillet 2020
- 5. Dépôt de document**
- 6. Administration**
  - 6.1 Autoriser les inspecteurs de la MRC à émettre des constats d'infraction au propriétaire du lot # 6 038 135
  - 6.2 Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures – Lot # 6 038 738
  - 6.3 Règlement # 430 fixant la limite de vitesse sur les rues des Pins Nord et des Pins Sud
  - 6.4 Projet Constellation
- 7. Comptes à payer**
- 8. Divers**
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la session**

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 juillet 2020**

Il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par monsieur Éric Bussière d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 6 juillet 2020.

ADOPTÉE

2020-079

**Autoriser les inspecteurs de la MRC à émettre des constats d'infraction au propriétaire du lot # 6 038 135**

**Attendu qu'**un commerce est exploité sur le lot # 6 038 135 ;

**Attendu que** celui-ci est dérogatoire sur les aspects suivants :

- Avoir autorisé ou permis un usage de commerce d'artisanat incluant la vente de produits découlant de l'ébénisterie et d'antiquités sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation ;
- Avoir autorisé ou permis un usage de micro-torréfaction ainsi qu'un comptoir de vente de café sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation ;
- Avoir autorisé ou permis un usage de comptoir gourmand (café/restaurant) non conforme au règlement de zonage.

**Attendu que** plusieurs communications ont été faites avec le propriétaire de ce commerce afin qu'il régularise sa situation ;

**Attendu qu'**un avis de dérogation final a été envoyé le 8 juillet 2020 lui demandant de se conformer aux éléments ci-haut mentionnés d'ici le 28 juillet 2020 ;

**Attendu que** le propriétaire ne s'est pas encore conformé tel que demandé ;

**Attendu que** le délai accordé est expiré ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Éric Bussièrre de mandater le service d'inspection de la MRC de l'Île d'Orléans à émettre les constats appropriés dans ce dossier.

ADOPTÉE

2020-080

**Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures – Lot # 6 038 738**

**Attendu qu'**une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été formulée par M. Éric Bertrand (lot # 6 038 738) ;

**Attendu que** ce lot est situé dans la zone R-15 ;

**Attendu que** cette demande a pour but de construire un garage attenant à une nouvelle propriété (donc au rez-de-chaussée du bâtiment principal),

**Attendu que** l'article 63.2.1 du règlement 151 sur le zonage à Sainte-Pétronille stipule qu'un tel garage doit être implanté dans le sous-sol du bâtiment principal ou comme bâtiment secondaire ;

**Attendu que** le propriétaire évoque des considérations pratiques pour justifier sa demande ;

**Attendu que** d'autres options pourraient être envisagées pour l'implantation du garage ;

**Attendu que** le CCU émet la recommandation de refuser la demande de dérogation mineure.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par madame Lison Berthiaume de refuser la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

2020-081

**Règlement # 430 fixant la limite de vitesse sur les rues des Pins Nord et des Pins Sud**

**Attendu que** plusieurs résidents de la rue des Pins Nord et des Pins Sud déplorent l'excès de vitesse des automobilistes ;

**Attendu que** cette situation est dangereuse pour les résidents et en particulier pour les enfants ;

**Attendu que** le Conseil désire éviter de malheureux incidents ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par madame Lison Berthiaume que sur les rues des Pins Nord et des Pins Sud :

1. La limite de vitesse maximum permise soit fixée à 30 kilomètres heure ;
2. Qu'un panneau de signalisation soit installé à l'entrée de ces deux rues ainsi que le marquage au sol.

ADOPTÉE

2020-082

**Projet Constellation**

**Attendu que** la MRC de l'Île d'Orléans a réalisé une étude paysagère sur l'ensemble de l'Île d'Orléans en 2016;

**Attendu que** la MRC de l'Île d'Orléans a réalisé une étude sur l'accessibilité du littoral et a procédé à une caractérisation de tous les accès publics au fleuve en 2018 ;

**Attendu que** la MRC de l'Île d'Orléans travaille actuellement à l'élaboration d'un concept unificateur pour offrir sept (7) circuits autour des accès sur le littoral et qu'elle travaille à la création d'une iconographie, d'une application et du mobilier nécessaire à la réalisation du projet *Constellation* ;

**Attendu que** le village de Sainte-Pétronille souhaite participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la Constellation du Bal des oiseaux dont le tracé partira de la rue Horatio-Walker pour ensuite emprunter le sentier pédestre déjà existant ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par madame Lison Berthiaume :

- d'appuyer la MRC de l'Île d'Orléans dans ses démarches à la réalisation du projet *Constellation* et de l'assurer d'une collaboration de la part de la Municipalité ;
- d'intégrer le tracé dans la rue uniquement à l'exception du secteur Horatio-Walker où il pourra passer par la grève ;

- de se limiter aux accès publics ;
- de s'assurer que l'application demeure sans frais.

ADOPTÉE

2020-083

**Comptes à payer**

Il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par monsieur Jean Côté de payer les comptes suivants :

Bell Mobilité	92.98
Bétonel	509.49
BMR - Coop Avantis	731.03
Camp Saint-François I.O.	1 725.00
Conférences Dialogue	7.14
Dag Alarme	7 305.51
Desjardins Sécurité Financière	1 035.14
Englobe	13 699.50
Fond de l'information sur le territoire	20.00
Hydro Québec	1 737.41
Jean Chainé	1 264.73
JMD excavation	81 661.03
Journal de Québec	519.12
Librairie du Quartier	386.61
MRC (assurance salaire)	967.84
MRC (ordures)	7 770.00
MRC (journal)	590.00
Produits Capital	572.11
Receveur général Canada	1 510.82
Réseau Biblio	132.50
Retraite Québec	226.58
Revenu Québec	4 249.26
Salaires - Employés	12 507.26
Salaires - Élus	4 608.14
SEAO	-10.05
Services Matrec	278.62
Société Canadienne des postes	154.98
Truelle et cie inc.	14 017.18
Valérie Chevanel	1 598.05
Videotron	204.22
Visa Desjardins	781.07
Usinage SP Custom	488.36
<b>Total</b>	<b><u>161 341.63</u></b>

ADOPTÉE

2020-084

**Levée de la session**

Il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Jean Côté de lever la session à 21 h.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jean-François Labbé  
Directeur général/secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Harold Noël, maire

